Conditions débitrices et créditrices applicables par Orange Bank Africa à partir de Juillet 2024

A - Tarifs des produits et services offerts à la clientèle des particuliers

I- Conditions générales du compte

1.1	**Conditions d'ouverture de compte (avec remise de la convention de compte)**	
1.1.1	Compte chèques	Gratuit
1.1.2	Compte d'épargne simple	Gratuit
1.1.3	Dépôt à terme	Gratuit
1.1.4	Compte d'épargne logement	Non Applicable
1.1.5	Plan épargne logement	Non Applicable
1.1.6	Compte sur livret (délivrance du livret d'épargne)	Non Applicable
1.1.7	Compte joint	
1.1.7.1	Compte chèque	Gratuit
1.1.7.2	Compte d'épargne	Gratuit
1.1.8	Compte indivis	
1.1.8.1	Compte chèque	Gratuit
1.1.8.2	Compte d'épargne	Gratuit
1.1.9	Autres types de comptes	Gratuit
1.1.10	Dépôts initiaux pour les ouvertures de compte chèques	Néant
1.1.11	Dépôts initiaux pour les ouvertures de compte d'épargne	10 000 F CFA HT
1.1.12	Assurance décès accidentiel associée au compte chèque	Non Applicable
1.2	**Conditions de clôture de compte**	
1.2.1	Compte chèque	Gratuit
1.2.2	Compte d'épargne simple	Gratuit
1.2.3	Dépôt à terme	
1.2.3.1	Dépôt à terme (avant écheance)	Consulter la banque
1.2.3.2	Dépôt à terme (à l'écheance)	Gratuit
1.2.4	Compte d'épargne logement	Non Applicable
1.2.5	Plan épargne logement	Non Applicable
1.2.6	Compte sur livret	Non Applicable
1.2.7	Compte joint	
1.2.7.1	Compte chèque	Gratuit
1.2.7.2	Compte d'épargne	Gratuit
1.2.8	Compte indivis	
1.2.8.1	Compte chèque	Gratuit
1.2.8.2	Compte d'épargne	Gratuit
1.2.9	Lettre de clôture juridique	Négociable
1.2.10	Attestation de clôture de compte	20 000 F CFA HT
1.2.11	Autres types de clôture de compte	20 000 F CFA HT

II – Services rattachés au fonctionnement du compte

2.1	**Gestion de comptes**	
2.1.1	**Conditions débitrices et frais**	
2.1.1.1	Meilleur taux débiteur appliqué à la clientèle	14.75% HT
2.1.1.2	Frais de tenue de compte sur livret d'épargne	Gratuit
2.1.1.3	Commission de plus fort découvert	" CLIENTELE PART : 1.8% MIN 2 500 F CFA HT PROFESSION LIBERALE 0.15% MIN 5000 F CFA HT"
2.1.1.4	Commission de mouvement au débit du compte	Gratuit
2.1.1.5	Commission de dépassement sur compte autorisé	14.75% + 5 000 F CFA
2.1.1.6	Commission de dépassement sur compte non autorisé	14.75% + 5 000 F CFA
2.1.1.7	Frais de tenue de compte	
2.1.1.7.1	Frais de tenue de compte courant OBA (tarif mensuel)	3 500 F CFA HT
2.1.1.7.2	Frais de gestion de compte prêt Tik Tak (tarif annuel)	2 400 F CFA HT
2.1.1.7.3	Frais de gestion de compte prêt Tik Tak+ (tarif annuel)	5 600 F CFA HT
2.1.1.7.4	Frais de gestion de compte prêt Tik Tak Prestige (tarif annuel)	9 600 F CFA HT
2.1.1.8	Arrêté de compte	Gratuit
2.1.1.9	Relevé d'Identité Bancaire (RIB)	Gratuit
2.1.1.10	Autres types de conditions débitrices	14.75 % HT
2.1.1.11	Assurance prévoyance obsèques en fonction de la formule choisie, de l'âge de l'assuré, du montant des capitaux et du mode de paiement.	Non Applicable
2.1.1.12	Assurance automobile	Selon l'offre de l'assureur
2.1.2	Relevés de compte	
2.1.2.1	Mensuel	Gratuit
2.1.2.2	A la demande (mois en cours)	2 000 F CFA HT
2.1.2.3	Autre période (tarif par mois)	2 500 F CFA HT
2.1.3	Relevé récapitulatif des frais annuels	Gratuit
2.1.4	Autre types de relevé de comptes	1 000 F CFA HT
2.1.5	Attestations bancaires	
2.1.5.1	Attestation de solde	20 000 F CFA HT
2.1.5.2	Attestation de non engagement	20 000 F CFA HT
2.1.5.3	Autres types d'attestations bancaires	20 000 F CFA HT
2.1.5.4	Attestation de non-redevance Tik Tak	10 000 F CFA HT
2.1.6	Frais de timbre pour versement d'espèces en compte	Au réel
2.1.7	Frais pour procuration	Gratuit
2.1.8	Conditions créditrices	
2.1.8.1	Plan d'épargne et autres produits d'épargne contractuelle	Non Applicable
2.1.8.1.1	Intérêts sur l'epargne contractuelle par Orange Money	Non Applicable
2.1.8.1.2	Frais de déblocage anticipé d'épargne contractuelle par Orange Money	Non Applicable
2.1.8.2	Autres dépôts et produits d'épargne	Min 3.5% / an
2.1.8.3	Intérêts créditeurs pour les plans d'épargne et autres produits d'épargne contractuelle	Min 3.5% / an
2.1.8.4	Intérêts créditeurs pour les comptes d'épargne simple	3.5% / an HT
2.1.8.5	Intérêts créditeurs sur les bons de caisse et comptes à terme	Selon les conditions inscrites au contrat
2.1.8.6	Autres conditions créditrices	Min 3.5% / an
2.2	**Moyens de paiement**	
2.2.1	**Chèques**	
2.2.1.1	Délivrance de chéquier	
2.2.1.1.1	Chèques barrés non endossables/Carnet	Gratuit
2.2.1.1.2	Chèques non barrés	Premier gratuit / 25 feuilles 3 500 F CFA HT 50 feuilles 7 000 F CFA HT (*) Droit de timbre : 20 F CFA/feuillet
2.2.1.1.3	Lettre-chèques	Non Applicable
2.2.1.1.4	Chèques de banque sur place	10 000 F CFA HT
2.2.1.1.5	Chèques de banque UEMOA	10 000 F CFA HT
2.2.1.1.6	Chèques de banque sur compte en devises (minimum et maximum)	Non Applicable
2.2.1.2	Chèques de guichet	Non Applicable
2.2.1.3	Certification de chèque	Non Applicable
2.2.1.4	Frais pour annulation de chèque de banque	5 000 F CFA HT
2.2.1.5	Opposition sur chèque ou chéquier par l'émetteur	5 000 F CFA HT
2.2.1.6	Renouvellement d'opposition sur chèque ou chéquier par l'émetteur	Non Applicable
2.2.1.7	Frais de destruction de chéquier	5 000 F CFA HT
2.2.1.8	Frais de rejet impayé suite à l'absence ou l'insuffisance de provisions OBA	10 000 F CFA HT
2.2.1.9	Forfait chèque impayé (chèque confrère)	10 000 F CFA HT
2.2.1.10	Expédition de chéquier à domicile (sous pli simple)	2 000 F CFA HT
2.2.1.11	Expédition de chéquier à domicile (sous pli recommandé)	3 000 F CFA HT
2.2.1.12	Autres types de chèques	Non Applicable
2.2.1.13	Assurance perte et vol de moyens de paiement	Non Applicable
2.2.1.14	Encaissement de chèques	
2.2.1.14.1	Encaissement de chèques dans l'UEMOA	Gratuit
2.2.1.14.2	Encaissement de chèques hors UEMOA	Non Applicable
2.2.2	**Cartes bancaires**	
2.2.2.1	Renouvellement / Cotisation annuelle	
2.2.2.1.1	Carte privative	Non Applicable
2.2.2.1.2	Carte interbancaire (nationale ou UEMOA)	Non Applicable
2.2.2.1.2.1	Coût des retraits aux Guichets Automatiques de Banque (GAB) de la banque du client	Non Applicable
2.2.2.1.2.2	Consultation de solde aux Guichets Automatiques de Banque de la banque du client	Non Applicable
2.2.2.1.2.3	Coût des retraits aux Guichets Automatiques de Banque (GAB) des confrères de la zone UEMOA	Non Applicable
2.2.2.1.2.4	Mini relevé	Non Applicable
2.2.2.1.2.5	Frais de gestion mensuels	Non Applicable
2.2.2.1.2.6	Frais annuels	Non Applicable
2.2.2.1.3	Les services de transfert rapide de fonds développés par d'autres institutions bancaires au sein de leur groupe	Non Applicable
2.2.2.1.4	Carte interbancaire (avec VISA, MASTERCARD, etc.)	Non Applicable
2.2.2.1.5	Carte prépayée	8 000 F CFA TTC
2.2.2.1.5.1	Chargement de la carte	
2.2.2.1.5.1.1	Chargement de la carte / Caisse Orange Bank	2% TTC
2.2.2.1.5.1.2	Chargement de la carte / Orange Money	1% TTC
2.2.2.1.5.2	Retrait Guichets Automatiques de Banque (GAB) OBA	Non Applicable
2.2.2.1.5.3	"Retrait Guichets Automatiques de banque (GAB) Cote d'Ivoire et sous région (ZoneUEMOA)"	500 F CFA TTC
2.2.2.1.5.4	Retrait Guichets Automatiques de Banque (GAB) A L'international (hors UEMOA)	2% Plus 500 F CFA HT
2.2.2.1.5.5	Transfert de carte à carte	2% TTC
2.2.2.1.5.6	Achat Terminal de Paiement Electronique (TPE) en Côte d'Ivoire et Zone UEMOA	Gratuit
2.2.2.1.5.7	Achat Terminal de Paiement Electronique (TPE) à l'international (hors UEMOA) et internet	
2.2.2.1.5.7.1	Achat Terminal de Paiement Electronique (TPE) à l'international (hors UEMOA)	2% HT Plus 550 F CFA HT
2.2.2.1.5.7.2	Achat sur internet	2% HT Plus 650 F CFA HT
2.2.2.1.5.8	Consultation de solde sur Guichets Automatiques de banque (GAB)	500 F CFA HT
2.2.2.1.5.9	Autorisation refusée sur les Guichets Automatiques de banque (GAB) et Terminaux de Paiements Electroniques (TPE)	Non Applicable
2.2.2.1.5.10	Provision insuffisante sur les Guichets Automatiques de banque (GAB) et les Terminaux de Paiements Electroniques (TPE).	500 F CFA HT
2.2.2.1.5.11	Remplacement de la carte	8 000 F CFA HT
2.2.2.1.5.12	Relevé de compte en ligne	Gratuit
2.2.2.1.5.13	Assistance clientèle par un opérateur banque OBA	Gratuit
2.2.2.2	Délivrance de carte additionnelle	Non Applicable
2.2.2.3	Confection de carte en urgence	Non Applicable
2.2.2.4	Frais de reconfection de carte (sauf défectuosité)	8 000 F CFA TTC
2.2.2.5	Réédition de code confidentiel	Gratuit
2.2.2.6	Demande d'autorisation pour dépassement de plafond	Non Applicable
2.2.2.7	Opposition carte	
2.2.2.7.1	Par le client : perte ou vol	Gratuit
2.2.2.7.2	Par la banque : usage abusif (particulier)	Gratuit
2.2.2.8	Frais de non restitution de carte en opposition/usage abusif	Non Applicable
2.2.2.9	Modification de contrat (carte, plafond, …)	Non Applicable
2.2.2.10	Expédition à domicile: frais d'envoi minimum	Paiement à livraison : 1000 F CFA TTC Paiement par Orange Money : Gratuit
2.2.2.11	Ouverture de dossier de fraude	Non Applicable
2.2.2.12	Frais de gestion des cartes	500 F CFA TTC
2.2.2.13	Prestations Services Monétiques (consultation/édition de solde; consultation/édition de solde d'historique)	
2.2.2.13.1	Retrait d'espèces dans les Distributeurs Automatiques de Billets (DAB)	
2.2.2.13.1.1	Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) de la banque du client	Non Applicable
2.2.2.13.1.2	Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) autres banques locales (GIM UEMOA)	500 F CFA TTC
2.2.2.13.1.3	Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) hors zone UEMOA	2% + 500 F CFA HT
2.2.2.13.2	Services accessibles via les Guichets Automatiques des Banques/Distributeurs Automatiques de Billets	
2.2.2.13.2.1	Consultation/édition de solde dans la banque du client	Non Applicable
2.2.2.13.2.2	Consultation/édition de solde dans les autres banques locales et UEMOA	500 F CFA TTC
2.2.2.13.2.3	Consultation/édition d'historique de solde	Non Applicable
2.2.2.14	Paiements	
2.2.2.14.1	Dans la zone UEMOA	Gratuit
2.2.2.14.2	Hors zone UEMOA	"2% + 550 F CFA (HT) pour TPE 2% + 650 F CFA (HT) pour Achat en ligne"
2.2.3	**Virements et Prélèvements**	
2.2.3.1	**Virements**	
2.2.3.1.1	Domiciliation de salaires	Gratuit
2.2.3.1.2	Virement interne reçu ou émis (de compte à compte dans la même banque)	Gratuit
2.2.3.1.3	Virement sur place vers un tiers (STAR-UEMOA)	2 500 F CFA HT
2.2.3.1.4	Virement entre agences en faveur d'un tiers	Non Applicable
2.2.3.1.5	Virement dans l'UEMOA (STAR-UEMOA)	5 000 F CFA HT
2.2.3.1.6	Encaissement de virements nationaux, communautaires et internationaux reçus	Gratuit
2.2.3.1.7	**Mise en place de Virement Permanent local ou autre**	
2.2.3.1.7.1	Création du dossier	Gratuit
2.2.3.1.7.2	Exécution de l'opération	" OBA GRATUIT CONFRERES 2 500 F CFA HT "
2.2.3.1.8	Modification de Virement Permanent	1 000 F CFA HT
2.2.3.1.9	Mise à disposition de fonds	5 000 FCFA HT
2.2.3.2	**Prélèvements**	
2.2.3.2.1	**Mise en place de l'autorisation de prélèvement**	
2.2.3.2.1.1	Création du dossier	Non Applicable
2.2.3.2.1.2	Exécution de l'opération	Non Applicable
2.2.3.2.2	Frais d'opposition sur avis de prélèvement	Non Applicable
2.2.3.2.3	Frais sur impayé prélevement	Non Applicable
2.2.3.2.4	Paiement d'un prélèvement	Non Applicable
2.2.3.2.5	Remise d'avis de prélèvement (support télétransmission)	Non Applicable
2.2.3.2.6	Frais de prélèvement impayé (sans provision)	Non Applicable
2.2.3.2.7	Rejet de prélèvement à l'initiative du client	Non Applicable

III - Services bancaires

3.1	**Dates de valeurs appliquées**	
3.1.1	Virements reçus	Crédit au plus tard le premier jour ouvré suivant celui de la réception du virement
3.1.2	Remise de chèque	Crédit au plus tard le premier jour ouvré suivant celui d'encaissement
3.1.3	Remise d'effets à l'escompte	Décompte du jour de la remise, crédit valeur, premier jour ouvré suivant celui de la remise
3.1.4	Virements émis, domiciliation d'effets, paiement de chèques	Débit le premier jour ouvré précédent celui du paiement ou de l'exécution de l'opération.
3.1.5	Versement et retrait d'espèces	Crédit et débit le jour de l'opération
3.1.6	Livrets d'épargne	Crédit le premier jour de la quinzaine, suivant le jour du versement et débit le premier jour de la quinzaine précédent le retrait.
3.2	**Frais liés aux services bancaires**	
3.2.1	Dépôt d'espèces dans la banque du client quel que soit le guichet (hors acquittement de frais de timbre fiscal)	Gratuit
3.2.2	Retrait d'espèces dans la banque du client quel que soit le guichet, à l'exception des opérations par chèques de guichet	Gratuit
3.2.3	Emission chèque de banque en FCFA	10 000 F CFA HT
3.2.4	Emission chèque de banque en autres devises	Non Applicable
3.2.5	Rejet de chèque	Sans ou insuffisance de provision 10 000 F CFA HT Autres motifs : GRATUIT
3.2.6	Demande d'opposition	15 000 F CFA HT
3.2.7	Incident sur compte (ATD, Saisie-arrêt)	50 000 F CFA HT
3.2.8	Protêt	50 000 F CFA HT
3.2.9	Frais de circularisation	50 000 F CFA HT
3.2.10	Changement de signature	Gratuit
3.2.11	Modification d'intitulé de compte	Gratuit
3.2.12	Changement d'éléments constitutifs du dossier du client, notamment d'identification	Gratuit
3.2.13	Changement de garde de titre	Non Applicable
3.2.14	Frais de nantissement	Au réel
3.2.15	Frais de saisie attribution Avis à Tiers Détenteur (ATD)	50 000 F CFA HT
3.2.1	Frais de reclassement	Négociable

IV - Services banque à distance

4.1	Avis de débit et de crédit par voie électronique	Gratuit
4.2	Banque en ligne (application mobile Orange Bank Africa)	
4.2.1	"Accès au service de consultation et de gestion de compte sur internet"	Gratuit
4.2.2	Virement interne	Gratuit
4.3	Gestion internet, téléphone mobile (par type de produit adossé)	Gratuit
4.4	Virement électronique vers un autre établissement bancaire	
4.4.1	Virement vers un autre établissement bancaire (SICA/UEMOA)	250 F CFA HT
4.4.2	Virement vers un autre établissement bancaire (STAR/UEMOA)	Non Applicable
4.5	Banque par téléphone (accès au guide vocal)	Non Applicable
4.6	Services SMS	Non Applicable
4.7	Accès au service de consultation et de gestion de compte sur internet et internet mobile (seuls les coûts sont à la charge du client)	
4.7.1	MoneyBank	
4.7.1.1	Souscription	Gratuite
4.7.1.2	Demande de solde	Gratuite
4.7.1.3	Mini relevé	Gratuit
4.7.1.4	Transfert Banque vers compte Orange Money	500 F CFA TTC
4.7.1.5	Transfert compte Orange Money vers Banque	

Particulier	Tarifs
1 000 FCFA à 20 000 FCFA	800 FCFA TTC
20 001 FCFA à 50 000 FCFA	1 250 FCFA TTC
50 001 FCFA à 100 000 FCFA	1 500 FCFA TTC
101 001 FCFA à 250 000 FCFA	2 000 FCFA TTC
250 001 FCFA à 1 500 000 FCFA	3 000 FCFA TTC

4.8	Téléchargement de fichiers WEB (demande de relevés de compte en ligne)	Gratuit
4.9	Transfert de la carte vers le portefeuille Orange Money	1% TTC

V - Gestion des incidents de paiements

5.1	Frais de déclaration d'opposition à la Banque Centrale	15 000 F CFA HT
5.2	Frais de main levée d'opposition Banque Centrale	Gratuit
5.3	Lettre de relance pour compte débiteur (pli simple)	Gratuit
5.4	Lettre de relance pour compte débiteur (pli recommandé)	Gratuit
5.5	Lettre de déclaration à la CIP	15 000 F CFA HT
5.6	Lettre d'information préalable au rejet de chèque sans provision	15 000 F CFA HT
5.7	Certificat de non-paiement	Gratuit
5.8	Autres frais pour incidents de paiement	15 000 F CFA HT

VI - Opérations de change

6.1	Achat et vente de chèque de billets de banque (commission manipulation achat et vente)	"Euro: achat gratuit, vente 2% HT client OBA Dollars: achat gratuit, vente 2% HT client OBA Achat autres clients, Non Applicable"
6.2	Achat et vente de chèques de voyage en Euro (commission à prévoir)	Non Applicable
6.3	Achat et vente de chèques de voyage en autres devises cotées (commission à prévoir)	Non Applicable

VII – Opérations de crédit

7.1	**Crédit de trésorerie (taux d'intérêt à déterminer par rapport au TBB + Marge)**	
7.1.1	Découvert en compte convenu et non formalisé (MTD+Marge)	14.75% HT
7.1.1.1	Commission d'arrangement / commission d'accord de négociation	5 000 FCFA HT
7.1.2	Découvert en compte convenu et formalisé (MTD+Marge)	14.75% HT
7.1.3	Facilités de caisse	14.75% HT
7.1.4	Autres crédits à court terme	
7.1.4.1	Prêt atout	
7.1.4.1.1	"Taux"	Modifiable suivant les conventions 10,75%HT* Max (12-60 Mois)"
7.1.4.1.2	"Frais de dossier"	Modifiable suivant les conventions Min: 50 000 FCFA HT
7.1.4.1.3	Assurance vie ou invalidité absolue	0,45%* adossée à la durée du crédit (*) Min 0,45% Max en fonction de la surprime appliquée par l'assureur suite à l'analyse médicale et à l'âge de l'emprunteur
7.1.4.1.4	Epargne de garantie	15 à 30% à constituer sur la durée du crédit
7.1.4.2	Prêt Auto	
7.1.4.2.1	"Taux "	"Modifiable suivant les conventions 10,75% HT* Max (12-60 Mois)"
7.1.4.2.2	"Frais de dossier"	"Modifiable suivant les conventions1% HT"
7.1.4.2.3	Assurance tout risques/ GPS/ Gage	* Montant assurance fonction du coût du véhicule
7.1.4.3	Prêt Tik Tak de 5 000 FCFA à 50 000 FCFA sur un mois	1,15% sur la période dont 1% en frais de dossier
7.1.4.4	Prêt Tik Tak+ de 51 000 FCFA à 500 000 FCFA sur trois mois	3,39% sur la période dont 3% en frais de dossier
7.1.4.5	Prêt Tik Tak Prestige de 501 000 FCFA à 1 000 000 FCFA sur six mois	6,69% sur la période dont 6% en frais de dossier
7.1.4.6	Epargne de garantie Tik Tak +/ Tik Tak Prestige à partir de 101 000 FCFA	30% à constituer à la prise du crédit et gelé jusqu'au remboursement total
7.1.4.7	Pénalités de retard prêt Tik Tak / Tik Tak +/Tik Tak Prestige	10% du capital restant du
7.1.4.8	Autres crédits à court terme (TBB+Marge)	11% HT
7.2	Crédits à l'habitat	
7.2.1	Moyen terme (MTD+Marge) / Long terme (MTD+Marge)	
7.2.1.1	"Taux"	Modifiable suivant les conventions 8,75% HT* Max sans convention (240 mois maximum)
7.2.1.2	"Frais de dossier"	Modifiable suivant les conventions 10,75%HT* Max (240 mois maximum)
7.2.1.3	Assurance Décès invalidité/ MRH/ Assusrance tout risque chantier	Selon la durée et le montant emprunté
7.3	**Crédit-bail**	
7.3.1	Mobilier	Non Applicable
7.3.2	Immobilier	Non Applicable
7.4	**Autres opérations connexes aux opérations crédits**	
7.4.1	Frais de mainlevée d'hypothèque	50.000 HT
7.4.2	Assurance sur prêts particuliers	Cf. Points 7.1.4.1.3 (Prêt Atout), 7.1.4.2.3 (Prêt Auto), 7.2.1.3 (Crédits à l'habitat)
7.4.3	Mainlevée hypothèque partielle ou totale (hors frais notariés et d'enregistrement)	50 000 F CFA HT
7.4.4	Frais de mainlevée de promesse d'hypothèque	Non Applicable
7.4.5	Demande d'édition de tableau d'amortissement	Gratuit
7.4.6	Frais d'impayé prêt Tik Tak	10% du capital dû
7.4.7	Frais d'état d'engagement	Non Applicable
7.4.8	Frais d'anticipation	Non Applicable
7.4.9	Frais d'étude des dossiers de prêt	Cf. Points 7.1.4.1.2 (Prêt Atout), 7.1.4.2.2 (Prêt Auto), 7.2.1.2 (Crédits à l'habitat)
7.4.10	Autres opérations de crédit	Non Applicable
7.4.11	Autres assurances sur prêts particuliers	Non Applicable
7.4.12	Avenant sur contrat prêt	Gratuit
7.4.13	Modification simple (date d'échéance, n° de compte ou périodicité)	Non Applicable
7.4.14	Modification des taux avec réédition du tableau d'amortissement	"Min Taux du prêt en cours Max selon les négociations"
7.4.15	Autres modifications nécessitant une rédaction d'acte	"Gratuit*(*) lorsque l'acte est rédigé par la banque facturé **(**) soumis aux coûts du notaire "
7.4.16	Demande d'édition de tableau d'amortissement	Gratuit
7.4.17	Frais d'échéance impayée (selon périodicité)	14,75% HT
7.4.18	Commission d'engagement	Non Applicable
7.4.19	Frais et commissions d'escompte	2 % HT
7.4.20	Cautions et avals	3% HT / an par trimestre indivisible

1. MTD= Meilleur taux débiteur appliqué à la clientèle

VIII – Opérations avec l'étranger

8.1	**Chèque payable à l'étranger ou dans la zone UEMOA (traités hors compensation régionale)**	
8.1.1	Frais d'encaissement	Gratuit
8.1.1.1	Frais de manipulation	Gratuit
8.1.1.2	Frais port de lettre	Gratuit
8.1.1.3	Chèque libellé en devises : commission de change en sus	Non Applicable
8.1.1.4	Frais d'impayés	10 000 F CFA HT
8.2	Chèques et effets gratuits reçus de l'étranger ou de la zone UEMOA	
8.2.1	Chèques reçus par la compensation régionale	Gratuit
8.2.2	Frais d'encaissement	Gratuit
8.2.3	Frais de manipulation	Gratuit
8.2.4	Frais de Swift	Gratuit
8.2.5	Frais de port de lettre	Gratuit
8.2.6	Frais sur chèque en souffrance	5 000 F CFA HT
8.2.7	Frais fixes d'impayés	5 000 F CFA HT
8.3	Emission de chèques de banque à destination d'un pays étranger	
8.3.1	Frais de dossier	Non Applicable
8.4	**Transferts**	
8.4.1	Transferts zone UEMOA	5 000 F CFA HT
8.4.2	Transferts hors zone UEMOA	
8.4.2.1	Virement hors UEMOA (Transfert SWIFT avec change en autres devises)	Taux: 1,5% HT Min 8 500 F CFA Frais Swift : 6 000 F CFA HT Frais Dossier: 10 000 F CFA HT TTHU: 0,6%
8.4.2.2	Virement hors UEMOA (transfert SWIFT sans change)	"Taux: 1,5% HT Min 8 500 F CFA Frais Swift : 6 000 F CFA HT Frais Dossier: 10 000 F CFA HTTTHU: 0,6%"
8.4.3	Autres types de transferts	Taux: 1,5% HT Mini 8 500 F CFA

IX - Autres services (divers)

9.1	**Frais de recherche de documents (en unité)**	
9.1.1	0 à 30 jours	20 000 F CFA HT
9.1.2	30 à 60 jours	20 000 F CFA HT
9.1.3	60 à 90 jours	30 000 F CFA HT
9.1.4	Plus d'un an	Non Applicable
9.1.5	Supplément par photocopie	Gratuit
9.2	Boîte à lettres	Non Applicable
9.3	Location de coffre-fort	Non Applicable
9.4	Frais de reproduction de clé	Non Applicable
9.5	Demande de renseignements sur client	Gratuit
9.6	Demande de renseignements financiers	Gratuit
9.7	Demande de renseignements comptables (Commissaires aux comptes)	50 000 F CFA HT
9.8	Abonnement mensuel au site internet	Gratuit
9.9	Successions	Voir commerciaux
9.9.1	Frais d'ouverture de dossier de succession	25 000 F CFA HT en deça de 200 000 F CFA, 400 000 F CFA HT sinon
9.9.2	Frais de dossier de succession (au règlement selon l'actif)	2,05 % avec un minimum de 30 000 F CFA HT
9.9.3	Frais annuels de tenue de compte	20 000 F CFA HT
9.10	Frais annuels sur compte inactif (créances arriérées)	Gratuit
9.11	Frais relatif saisie-arrêt/avis à tiers détention ou opposition administrative	50 000 F CFA HT
9.11.1	Lettre d'avertissement	10 000 F CFA HT
9.11.2	Lettre d'injonction	10 000 F CFA HT
9.12	Attestation d'avoirs	30 000 F CFA HT
9.13	Reconstitution d'extrait de compte	Non Applicable
9.14	Autres types de services	Non Applicable

Formule de calcul du Taux Effectif Global (TEG)

$$\sum_{k=1}^{k=m} \frac{A_k}{(1+i)^{t_k}} = \sum_{p=1}^{p=n} \frac{A_p}{(1+i)^{t_p}}$$

i : le taux effectif global annuel (peut être arrondi à la première décimale.
k : le numéro d'ordre d'un déblocage de fond
Ak : le montant de déblocage numéro k
tk : intervalle de temps entre le premier déblocage et le déblocage numéro k (exprimés en années et fractions d'années)

p : le numéro d'ordre d'une échéance de remboursement
n : le numéro d'ordre de la dernière échéance
Ap : le montant de l'échéance numéro p
tp : intervalle de temps entre le premier déblocage et l'échéance numéro p (exprimés en années et fractions d'années)

Exemple de calcul représentatif de la formule de calcul du TEG appliqué aux crédits Tik Tak à la clientèle

TEG : 14.94% annuel composé de :

- **Taux d'intérêt : 1.8% / an soit 0.15% sur 30 jours.**
- **Frais : 1% du montant emprunté.**

Pour un montant emprunté de 50 000 F CFA sur 30 jours, le coût total du crédit est de : 631 F CFA (TOB : 10% inclue), soit 500 F CFA HT de frais de dossier, 74 F CFA HT d'intérêts et 57 F CFA de taxes sur les opérations bancaires TOB.

Taux de base bancaire Orange Bank TBB : 10,75%

Tous les frais, commissions et intérêts débiteurs appliqués à la clientèle sont soumis à la TOB au taux en vigueur ainsi qu'à toutes les taxes locales. Les revenus de créance sont également soumis à l'IRC au taux en vigueur.

Orange Bank Africa - SA au capital de 42 462 000 000 FCFA - N° RCCM CI-ABJ-2018-B-13530 Compte contribuable N° 1826909 X
Siège social : Immeuble BAINI, Rue Louis Lumière, Zone 4, Marcory, Abidjan 04 BP 2760 Abidjan 04 - Côte d'Ivoire - Tél : (+225) 27 21 59 93 00 - Agrément : A 0214 C